

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 219 de la Municipalité de Saint-Ubalde.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 8 mai 2023 le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde a adopté le projet de règlement suivant :
 - *Règlement numéro 219-2 modifiant le règlement de construction numéro 219 afin de limiter l'écoulement des eaux pluviales des toits en pente.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 12 juin 2023 à 19 h 00 dans la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot à Saint-Ubalde. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 15 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30. Le projet de règlement peut être également consulté sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 15 MAI 2023

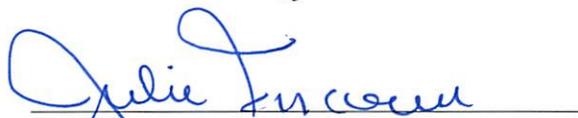


Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires ainsi que de l'avoir publié dans une édition de notre journal municipal le St-U le 15 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière